N°1 - Janvier 2023

LETTRE D'INFORMATION DU COLLECTIF MIE 92

Le collectif MIE 92 existe au sein du RESF 92 depuis une dizaine d'années.

Le collectif MIE 92 a accompagné des centaines de jeunes isolés étrangers, mineurs pour arracher la reconnaissance de leur minorité et obliger leur placement à l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine, jeunes majeurs pour obtenir la régularisation de leur séjour et souvent aussi la facilitation de leur parcours de formation et accès à l'emploi.

L'après-Covid a ouvert une période de grandes difficultés pour ces jeunes, des enfants parfois. Sorties sèches de l'ASE à 18 ans, mises à la rue en plein apprentissage, obligations de quitter le territoire français, rendez-vous en préfecture impossibles, etc. Le collectif ne cesse de batailler face à la préfecture et au conseil départemental du 92. Lettres ouvertes, rassemblements, témoignages et médiatisation permettent quelques victoires, bien trop peu au regard du nombre important de jeunes qui subissent au quotidien ces injustices.

Dans ce premier numéro, nous allons vous parler de ces jeunes, puis ils, elles interviendront directement dans les suivants. Nous espérons qu'en les connaissant mieux, nous serons plus nombreux et déterminés pour agir et porter leur voix auprès de ceux, qui en notre nom, décident de leur vie.

Merci de diffuser le plus largement possible la lettre d'information du collectif MIE 92.

SUR LE FRONT DES JEUNES

Jeunes à la rue : pas une semaine sans que l'on découvre de nouvelles situations de jeunes à la rue

- Mama, 16 ans jeune gambien mineur : arrivé en France début décembre, en attente d'une date d'audience chez le Juge des enfants. L'ASE 92 lui avait dit que s'il revenait avec un original d'acte de naissance, il serait mis à l'abri pendant l'évaluation. Et… rien. Mama a été laissé sans abri. A la rue, et avec une paralysie partielle de la main.
- Ibrahim, 18 ans, jeune majeur marocain, élève du lycée Joliot-Curie de Nanterre, en classe de terminale générale. Grâce aux assistantes sociales et militants des lycées, il est hébergé en semaine à l'internat du lycée Galilée de Gennevilliers. Mais rien le week-end et les vacances scolaires. Ibrahim dormait sous les escaliers d'un immeuble de Nanterre, jusqu'à ce qu'un hébergement en hôtel soit mis en place, grâce aux dons. Des demandes ont été engagées (contrat jeune majeur, signalement SIAO / 115), mais n'ont pas encore abouti. La classe a recommencé le 3 janvier, l'internat de semaine aussi, mais le reste du temps ?
- Pour d'autres jeunes, Yaya S, Makan K, Makan D, Amadou S, c'est la fin de leur prise en charge ASE, le jour de leur 21ème anniversaire. **Qu'ils aient ou pas un travail, une formation en cours, l'ASE les met dehors, alors que leurs démarches de recherche de logement n'ont pas encore abouti. Alors que la loi Taquet préconise un accompagnement jusqu'à l'autonomie. Quelles solutions ?**

Une nuit d'hôtel pour 2 jeunes : 80 € pendant la période des fêtes. Un lit en dortoir en auberge de jeunesse à Stalingrad 25 €, mais on trouve rarement une place en urgence.
Les nuitées d'hôtel ne peuvent être qu'un dépannage, en aucun cas LA solution. A l'instar de ce qui existe dans d'autres départements, **nous devons élargir notre réseau d'hébergeurs solidaires** : un canapé un soir en urgence, un accueil pour deux nuits, une douche et deux repas chauds, de familles en familles, des petits gestes qui s'additionnent et qui permettent aux jeunes de tenir.
Payer des nuitées d'hôtel, c'est répondre à l'urgence, et heureusement que cela est possible.
Bien évidemment, nous agissons parallèlement pour que les pouvoirs publics, qui disposent des moyens de sortir ces jeunes de la rue, prennent en charge l'hébergement d'urgence et le logement de ces mineurs et jeunes majeurs.

Le couperet des blocages à la préfecture...

- Dossiers déposés il y a plus d'un an, laissés sans réponse malgré de multiples relances au service des étrangers.
- Renouvellements de récépissé ou de titres impossibles. Plus de titres valides, plus de contrat de travail ou d'apprentissage, plus d'allocation logement… Certains rares patrons se montrent compréhensifs, la plupart stoppent immédiatement le contrat. Pas de travail, pas d'argent.
- Délais de 6 mois et plus pour déposer une première demande.

… et des délais de justice

- Moussa, en France depuis 4 ans, vivant chez une tante, félicité chaque trimestre pendant son 1er CAP. Effectue un deuxième CAP en attendant d'avoir une réponse à sa demande de titre de séjour. A reçu en janvier 2022 une OQTF (obligation de quitter le territoire français) au motif qu'il n'apportait pas de preuves suffisantes de sa bonne intégration.
    - Aucune réponse du préfet du 92 à sa demande de recours gracieux
    - Fin 2022, le tribunal administratif traite sa demande d'aide juridictionnelle.
    - Pas de date à ce jour pour le jugement au fond de son recours.

Moussa, un jeune majeur parmi des dizaines d'autres dans la même situation, bloqués comme lui !

BONNES NOUVELLES : OUI ! ELLES ET ILS S'EN SORTENT & LE TRIBUNAL DONNE RAISON AUX JEUNES

- Moctar s'est vu délivrer une OQTF en octobre 2020, le tribunal administratif a considéré que le préfet avait commis une erreur manifeste d'appréciation et enjoint au préfet des Hauts de Seine de lui délivrer un titre de séjour.
- Moussa, en France depuis 2017, titulaire d'un bac pro Métiers de l'Electricité avec mention, n'a jamais cessé de travailler. Il a vu son OQTF suspendue par le tribunal administratif en raison d'une erreur manifeste d'appréciation de la durée de sa formation professionnelle.

Désormais, il semble que le tribunal administratif accepte de considérer l'affectation en classe « MODAP » (dispositif destiné aux élèves allophones de plus de seize ans visant à leur permettre d'élaborer un projet professionnel individualisé et d'intégrer un parcours de formation) dans le décompte des 6 mois de formation nécessaires pour être régularisé.

UN RECIT DE VIE

Amara est un jeune ivoirien arrivé en France en avril 2021. Natif de la province de Béré en Côte d'Ivoire (C.I.), province qui a fait sécession durant la guerre civile de 2003. Sa famille est éclatée et Amara, à juste 15 ans, quitte la CI en octobre 2020, passe en Espagne et arrive en avril 2021 en France.

Il se présente à la DEMIE (Centre d'évaluation Croix Rouge) à Paris avec son acte de naissance et un certificat de nationalité. Refus à Paris. S'en suivent 4 mois à la rue, il dort souvent à la gare Montparnasse.

En juillet 2021, l'ASE de Nanterre l'envoie en préfecture pour une prise d'empreintes, puis le met à l'abri dans un hôtel d'Issy-les-Moulineaux, après avoir saisi ses documents et demandé une évaluation d'âge osseux. Son âge osseux sera estimé à plus de 21 ans (Amara a 16 ans). En janvier 2022, Amara est remis à la rue.

Un recours contre cette décision est adressé au juge des enfants, Amara ne reçoit pas la première convocation, puis se présente à une deuxième convocation en juin. Pour cela, il fait venir de CI des documents d'état-civil dûment légalisés.

C'est un échec, la juge ne prononce pas de placement, et exige un jugement supplétif, ce qu'Amara n'a pas réussi à obtenir.

Et pour cause : ses documents portent de manière très visible la mention d'une *loi ivoirienne du 25-01-2013 qui autorise les enfants nés comme lui en 2003 et 2004 à être exceptionnellement déclarés près de 10 ans plus tard, et ce sans jugement supplétif.* Ce qu'ignorent visiblement la juge, la police, et l'avocate. Tout est à reprendre.

RESF a pu présenter à l'avocate de la cour d'appel tous ces éléments d'information, mis en évidence par le GISTI. En septembre, après 9 mois dans la rue, Amara est mis à l'abri à l'hôtel, et scolarisé en CAP. Passe Navigo, équipement scolaire, le soutien matériel a été assuré grâce aux dons.

En décembre, la cour d'appel a confirmé son placement jusqu'à sa majorité dans un an. Amara aura passé près d'un an dans la rue (une vie de squat, de violences, de précarité) jusqu'à ce que sa minorité soit reconnue.

LA PRESOMPTION DE MINORITE AU CŒUR DE LA SITUATION DES MNA

20 novembre 2022 : Tribune dans Le Monde signée par 58 députés NUPES. « Les droits de l'enfant ne se discutent pas...». Ci-joint.

29 novembre 2022 : enregistrement de la proposition de loi n°573 visant à protéger les droits fondamentaux des mineurs non accompagnés.
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0573_proposition-loi
8 articles pour :

- Poser le principe de présomption de minorité et supprimer le recours aux examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge.
- Améliorer les conditions de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité.
- Prolonger l'accompagnement de l'ASE jusqu'à la fin du cursus de formation.
- Systématiser l'attribution du titre de séjour Vie privée et familiale.

Interpellons les élus de nos territoires afin d'élargir le soutien à ces propositions.

2 décembre 2022 : 300 MNA installent leur tente devant le Conseil d'Etat pour protester contre les obstacles à la reconnaissance de leur minorité. Au bout de 4 jours dans le grand froid, 292 jeunes ont été mis à l'abri par la Préfecture dans 6 lieux (gymnases et Centres d'accueil et d'examen de la situation administrative). Grande incertitude sur la durée de cette mise à l'abri.

23 décembre 2022 : **dans le JDD, tribune de Médecins sans frontières France « Non, la présomption de minorité n'est pas respectée en France ». Ci-joint.**

A paraître en 2023 : « En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection ». Un document inter-associatif élaboré par l'UNICEF, La Cimade, le Secours Catholique, Médecins du Monde, INFOMIE et l'AADJAM.

A suivre en 2023 :

- Discussion de la loi Asile & immigration au Parlement : au Sénat début 2023 puis à l'Assemblée Nationale

- La Coordination Jeunes Exilés en Danger (70 collectifs et associations) travaille à une **action juridique concertée** sur le thème de la non-assistance à personne en danger : X, mineur, a été laissé X semaines / mois sans mise à l'abri. Une action déjà expérimentée et qui a abouti à Nice.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- **Dimanche 22 janvier 14h30-18h30 : Fête avec les MNA et projection du film « La brigade ». A** Paris 12ème à l'adresse du DAL, 29 avenue Ledru Rollin.
- **Jeudi 9 février 20 h : Ciné débat autour du film « La brigade ».** Avec des MNA, des membres du collectif Resf MIE et Me Achache, avocate. Au cinéma Jean Vigo, 1 rue Pierre et Marie Curie. Gennevilliers (92).

POUR LANCER DES ACTIONS DANS VOTRE COMMUNE

- **Une exposition : « Regard sur les causes des migrations forcées » :** exposition réalisée par RESF 65, peut être mise à disposition gratuitement. 20 panneaux de 90 X 160, facilement accrochables avec des œillets.

  Lien : https://www.resf65.fr/presentation-expo/

  Contact : philippe.dussert@gmail.com
- **Un ciné-débat sur la situation des MNA : contacter le collectif : collectif.resf.mie.92@gmail.com**

SIGNALER UNE SITUATION, UN BESOIN D'AIDE, PARTICIPER AUX PERMANENCES ET ACCOMPAGNEMENTS :

Contact : collectif.resf.mie.92@gmail.com

FAIRE UN DON au Collectif RESF MIE 92 pour contribuer à la prise en charge des situations les plus urgentes (aide alimentaire, médicaments, hébergement provisoire, taxes de régularisation) https://www.helloasso.com/associations/reseau-d-entraide-jeunes-etrangers-92/formulaires/1